



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Comité de pilotage Natura 2000 « Bassin du Thouet amont »

Le Tallud le lundi 3 juin 2024

Ordre du jour

- **Bilan de l'année 2023-2024**
- Bilan des suivis scientifiques
- Projet pour l'année 2024-2025
- Questions diverses

Bilan 2023-2024

Animation et communication

- 2 classes (Ecoles La Mara à Parthenay et de Mazières-en-Gâtine) ont bénéficié d'un programme pédagogique
 - La Mara - classe de CE1 (21 élèves)
 - Mazières-en-Gâtine – classe de CE2/CM1 (20 élèves)



Bilan 2023-2024

Animation et communication

- Suite des programmes pédagogiques
 - Sortie sur le terrain et présentation du travail réalisé aux familles (école La Mara et de Mazières-en-Gâtine)



Bilan 2023-2024

Animation et communication

INVENTAIRE PARTICIPATIF

**À la recherche du
LUCANE CERF-VOLANT et
de la ROSALIE DES ALPES**



LA VALLÉE DU THOUET
NATURELLEMENT

AIDEZ-NOUS À LES TROUVER !

Avec le partenariat de :



PARTEZ À LEUR RENCONTRE LE LONG DES CHEMINS ET FAITES NOUS PART DE VOS OBSERVATIONS !

Nous sommes à la recherche de données d'observation de ces 2 insectes emblématiques du bocage et de sa préservation. Les données récoltées nous permettent de suivre dans le temps l'évolution des populations et de leur milieu. Si jamais vous avez l'occasion de les observer lors de vos promenades estivales, dans votre jardin ou ailleurs...

Transmettez-nous vos données sans plus attendre à l'adresse suivante :
natura2000@valleeduthouet.fr ou sur le site <http://www.nature79.org>

L'idéal lors de vos observations est de consigner les données suivantes accompagnées d'une photo de votre (vos) observation(s) :

Date : Commune :

Lieu-dit :
(le plus précis possible sera le mieux)

Espèce.s observée.s: ☐ Lucane Cerf-Volant ☐ Rosalie des Alpes

Nombre d'individus observés :

Informations complémentaires (milieu de l'observation ou tout renseignement que vous jugerez utile !) :

Faites nous parvenir vos informations
et n'hésitez pas à nous contacter !

NOUS CONTACTER

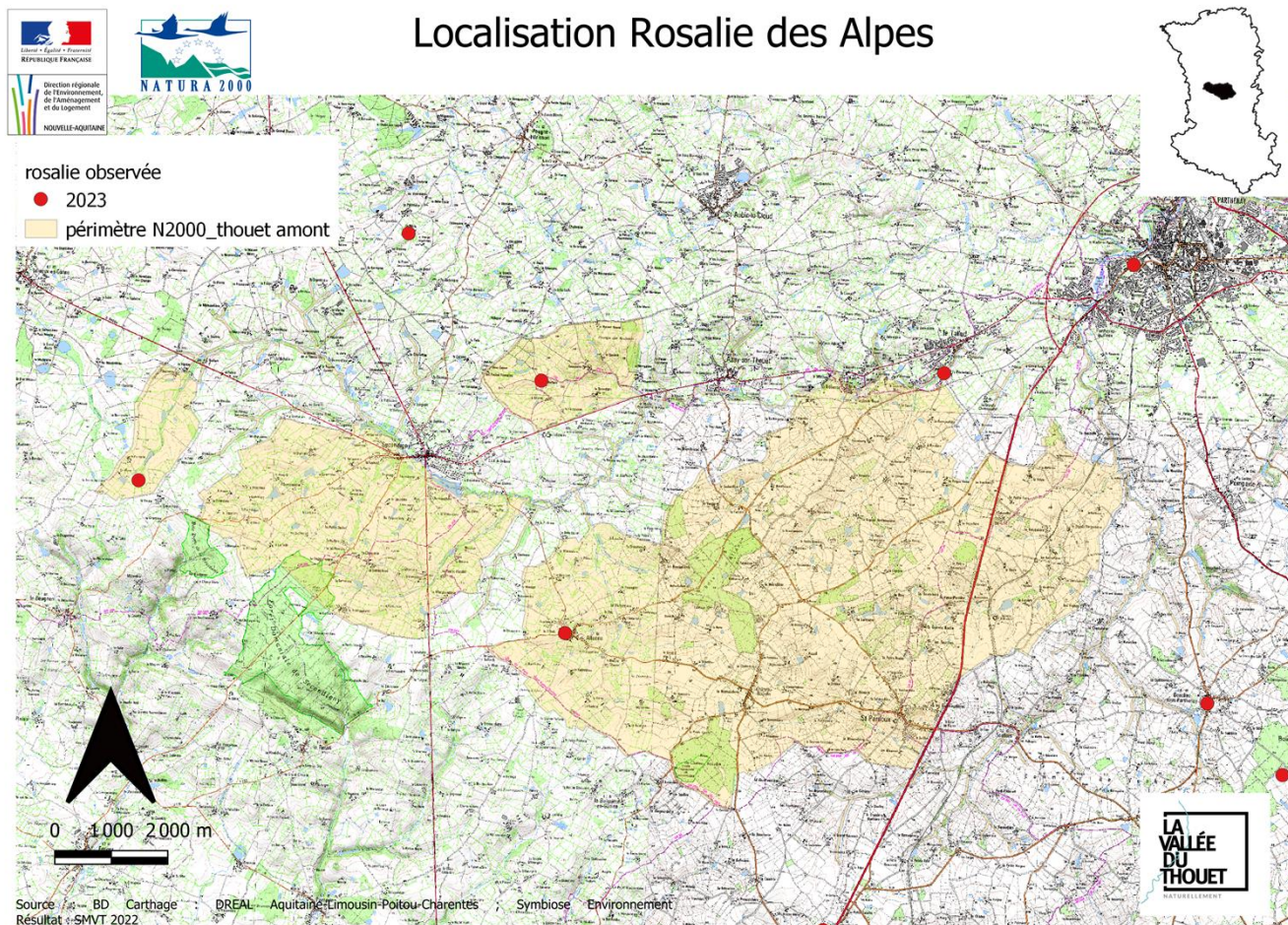
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

05.49.64.85.98 / 06.43.98.05.03
natura2000@valleeduthouet.fr



Bilan 2023-2024

Animation et communication

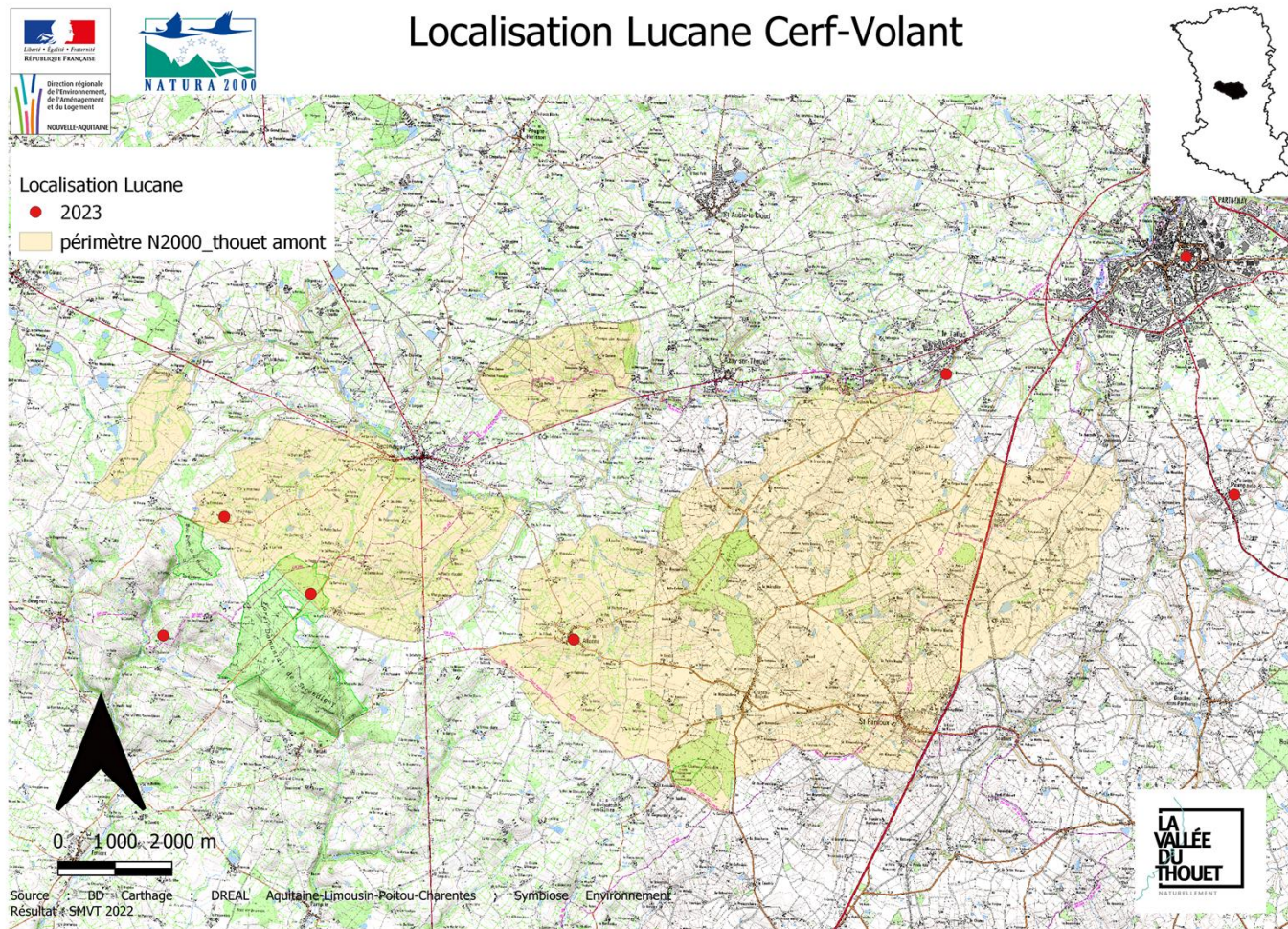


- 8 observations

Bilan 2023-2024

Animation et communication

Localisation Lucane Cerf-Volant



- 7 observations

Bilan 2023-2024

Contractualisation

- Signataires de la Charte
 - Actuellement 18 signataires
 - Environ 300 ha engagés
 - Une nouvelle signature cette année
 - 5 renouvellements à prévoir



Bilan 2023-2024

Contractualisation

- PAEC 2023-2027 – Mesures « Parcellaires »
 - Création de prairie
 - Protection des espèces – mise en défens
 - Préservation des milieux humides – Amélioration par la gestion du pâturage
 - Entretien durable des infrastructures agro-écologique – mares
 - Entretien durable des infrastructures agro-écologique – Arbre
- 16 exploitations engagées pour 400ha



Bilan 2023-2024

Evaluation des incidences

- Une dizaine de dossiers traités lors de l'année écoulée
- Un effort de communication est nécessaire pour informer la population


Préfecture des Deux-Sèvres

Formulaire d'évaluation d'incidences Natura 2000

Cadre de la procédure : articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement

Le présent formulaire concerne tous les types de projets, interventions, ou manifestations. Des formulaires thématiques sont disponibles pour certains projets ou manifestations, étant plus ciblées il est conseillé de les utiliser :

ATTENTION : Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le ou les sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptible d'incidence le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23).

ATTENTION : L'évaluation d'incidence ne dispense pas de l'application des autres réglementations dont peut relever votre projet. Ce formulaire doit donc être joint au dossier d'autorisation ou de déclaration dont relève éventuellement le projet ou la manifestation.

Par contre, l'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou si il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) :

Adresse :

Téléphone : Email :


Préfecture des Deux-Sèvres

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes

Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000

(Arrêté préfectoral du 8 avril 2015)

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la Direction départementale des territoires (Service eau et environnement).

La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration, le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

ETAPE 1 - Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Étendue et durée du projet
- Zone d'influence du projet

ETAPE 2 - Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels

ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression

ETAPE 4 : Conclusion

La liste jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animatrices des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

L'entretien nécessaire au maintien de la prairie n'est pas visé par cette évaluation des incidences à ne s'agit que d'un travail superficiel du sol.

31 avenue de Paris - BP 126 - 79201 THOUET Cedex - TÉLÉPHONE : 01 49 04 83 86 - TÉLÉCOPIER : 01 49 04 89 09 - COURRIEL : ddt@sema.nature.prd.fr
HORAIRE D'OUVERTURE : 9h-18h - 12h-13h - 14h-15h - 16h-17h - 18h - Le vendredi et veille du jour férié


Préfecture des Deux-Sèvres

Arrachage de haies

Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000

(Arrêté préfectoral du 8 avril 2015)

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout arrachage de haies est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Seuls les arrachages de haies privés à l'intérieur d'un site Natura 2000, hors entretien courant, sont soumis à évaluation des incidences. Si la longueur de haie à arracher est inférieure à 12 mètres pour une entrée de parcelle culturale, vous n'êtes pas tenu de demander une autorisation administrative. Cette exclusion est limitée à un accès par parcelle culturale et par chemin rural.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la Direction départementale des territoires (Service eau et environnement).

La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration, le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

ETAPE 1 - Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Étendue et durée du projet
- Zone d'influence du projet

ETAPE 2 - Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels

ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression

ETAPE 4 : Conclusion

La liste jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animatrices des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

31 avenue de Paris - BP 126 - 79201 THOUET Cedex - TÉLÉPHONE : 01 49 04 83 86 - TÉLÉCOPIER : 01 49 04 89 09 - COURRIEL : ddt@sema.nature.prd.fr
HORAIRE D'OUVERTURE : 9h-18h - 12h-13h - 14h-15h - 16h-17h - 18h - Le vendredi et veille du jour férié



Ordre du jour

- Bilan de l'année 2023-2024
- **Bilan des suivis scientifiques**
- Projet pour l'année 2024-2025
- Questions diverses

Bilan des suivis scientifiques

Suivi et mise à jour de la cartographie des espèces

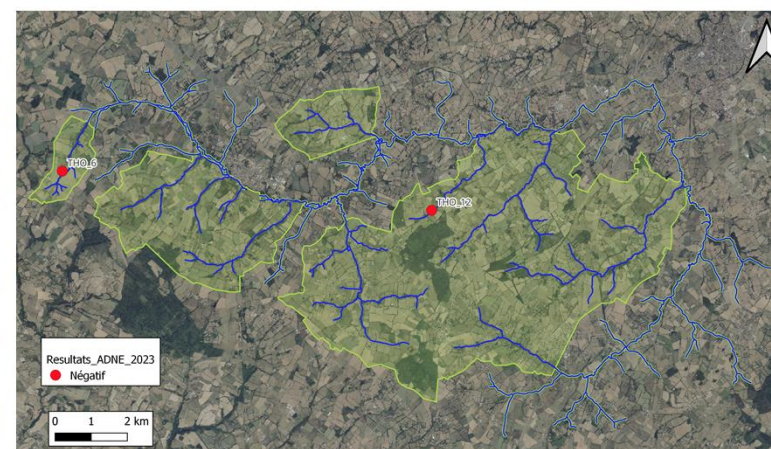
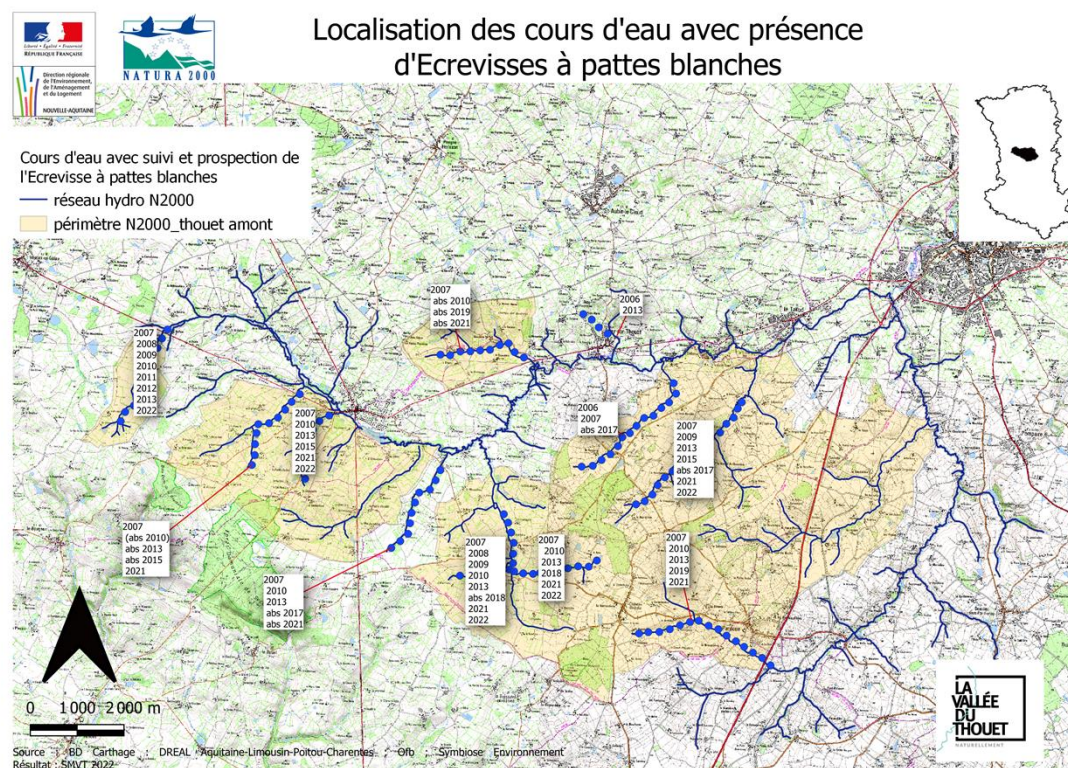
- Suivi réseau Loutre et Castor
 - Progression du castor jusqu'en amont de Secondigny



Bilan des suivis scientifiques

Réseau écrevisse 79

- Résultats du suivi scientifique 2023



- Peu de prélèvements car beaucoup de besoins sur les autres bassins
- Besoin de formation des techniciens



Inventaires biologiques DSNE ZSC du Thouet amont

Copil 2024

Amélioration des connaissances sur les chauves-souris de 3 vallées Natura 2000

- Données anciennes et lacunaires sur le Thouet
 - Étude en 2005-07 réalisée par DSNE :
 - recherche de colonies en bâti, détection acoustique, captures en forêt de Secondigny
 - plusieurs colonies de mise-bas de Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées ... disparues depuis.
 - Liste d'espèces OK, mais pas de localisation des secteurs prioritaires
- Projet mis en place en 2022-2023
 - Étude acoustique centrée sur zones rivulaires
 - Recherche de nouvelles colonies et suivi des connues, avec priorité sur les moulins
 - Préservation via labellisation Refuges Chauves-souris

Financé par



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

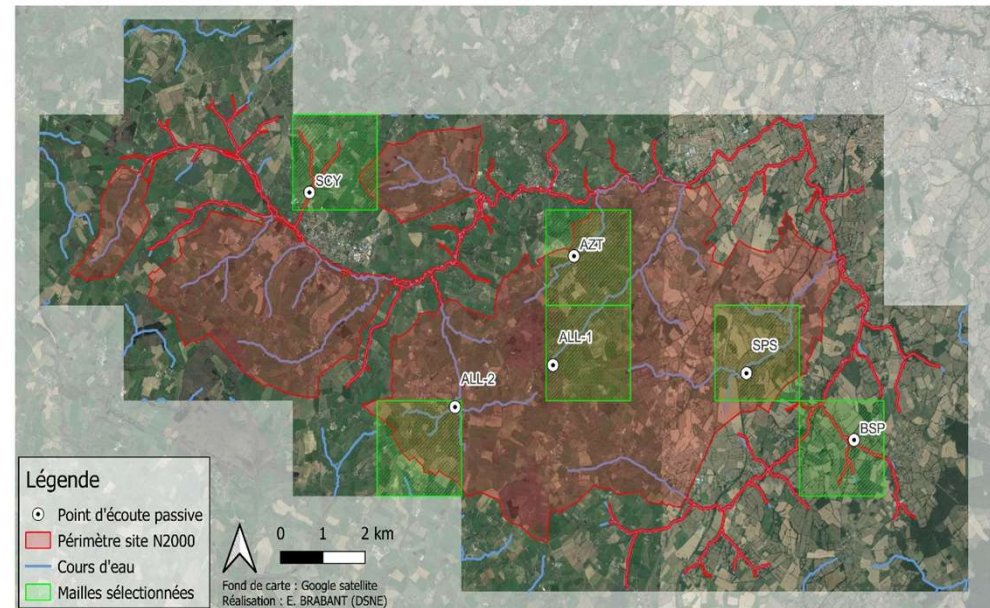


Avec le
soutien
technique de



Etude acoustique

- technique optimale pour étudier leur phase de chasse
- Échantillonnage
 - maillage standard de 2x2 km
 - sélection de 6
 - point d'enregistrement de 3 nuits consécutives
- Matériel
 - Passive Recorder
 - Analyse par 3 logiciels des sons



Résultats

Côté quantitatif

- 20h d'enregistrement par point, total de 122h10
- 25 876 contacts de chiroptères enregistrés
- Pour 15 espèces

Et qualitatif

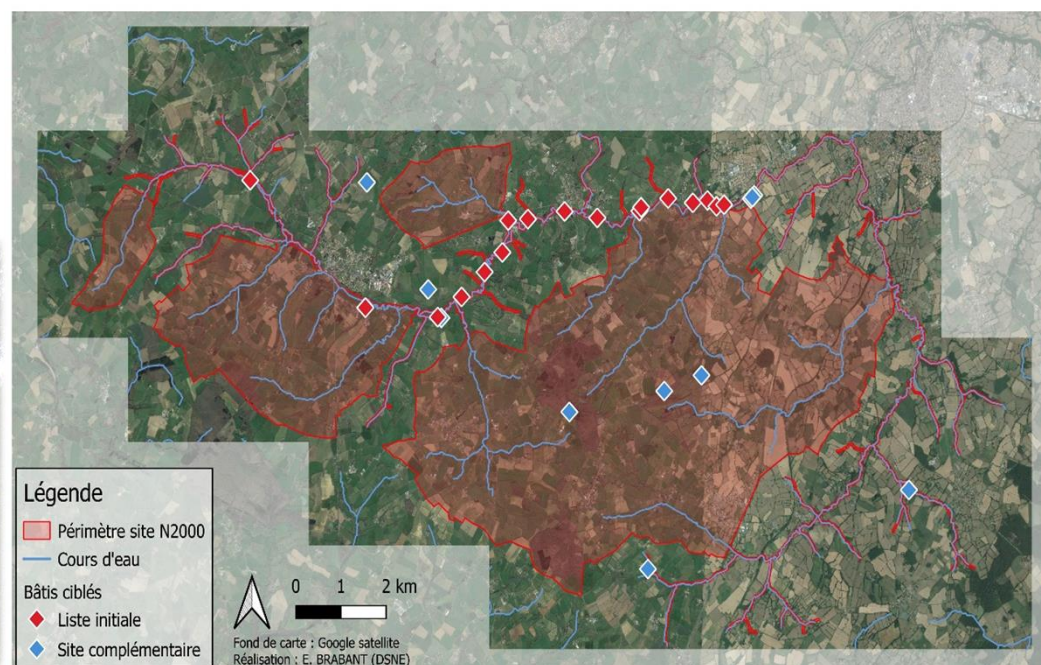
- 20h d'enregistrement par point, total de 122h10
- 25 876 contacts de chiroptères enregistrés
- Pour 15 espèces

Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste Rouge France	Liste Rouge P-C	Déterm. ZNIEFF	Directive Européenne Habitat Faune Flore
Barbastelle d'Europe	PN/Art. 2	LC	LC	DZ	DH/II et IV
Sérotine commune	PN/Art. 2	NT	NT	-	DH/IV
Murin d'Alcathoe	PN/Art. 2	LC	LC	-	DH/IV
Murin de Daubenton	PN/Art. 2	LC	EN	DZ	DH/IV
Murin à oreilles échancrées	PN/Art. 2	LC	LC	DZ	DH/II et IV
Grand Murin	PN/Art. 2	LC	LC	DZ	DH/II et IV
Murin à moustaches	PN/Art. 2	LC	LC	-	DH/IV
Murin de Natterer	PN/Art. 2	LC	LC	-	DH/IV
Noctule de Leisler	PN/Art. 2	NT	NT	DZ	DH/IV
Pipistrelle de Kuhl	PN/Art. 2	LC	NT	-	DH/IV
Pipistrelle commune	PN/Art. 2	NT	NT	-	DH/IV
Oreillard gris	PN/Art. 2	LC	LC	-	DH/IV
Oreillard roux	PN/Art. 2	LC	LC	-	DH/IV
Grand Rhinolophe	PN/Art. 2	LC	VU	DZ	DH/II et IV
Petit Rhinolophe	PN/Art. 2	LC	NT	DZ	DH/II et IV

Recherche de colonies

Méthode

- Moulins : porte-à-porte (courrier laissé si absence) + contact tel pour propriétaires connus du SMVT / bati complémentaire
- Objectifs :
 - évaluer la fréquentation du bâti par l'observation directe d'individus ou d'indices de présence => trouver si possible des colonies
 - Proposer leur conservation : Refuges Chauves-souris



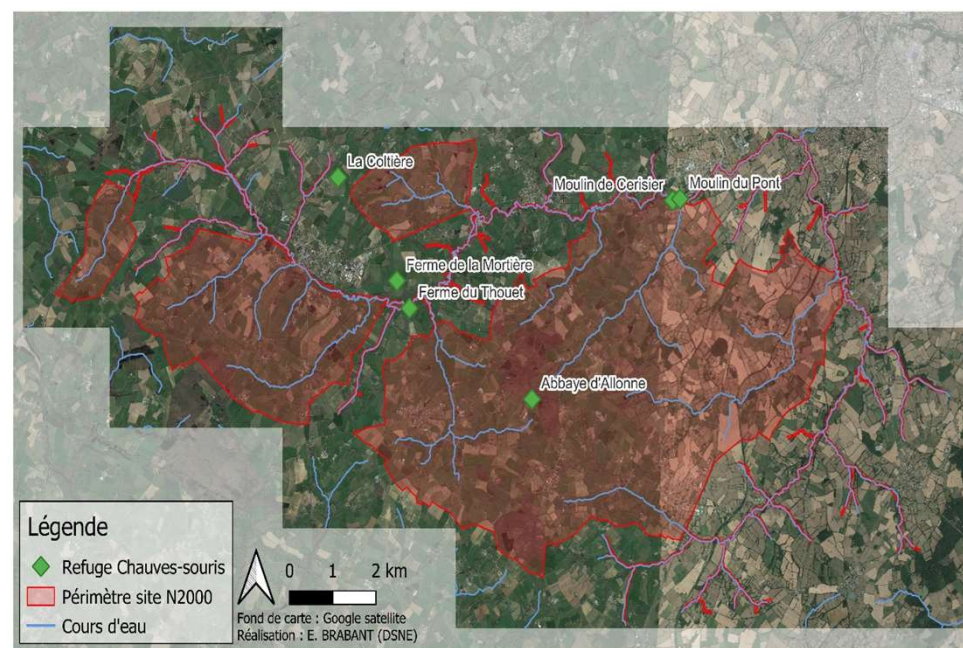
Résultats

- 28 bâtiments visés, 22 visités (objectif de 17)
- Résultats :
 - Absence d'indices : 7
 - Indices de fréquentation : 9
 - Individus présents : 6
- Soit
 - > 4 espèces
 - 2 colonies au Tallud et à st Pardoux-Soutiers
 - 6 nouveaux refuges Chauves-souris

Bilan d'évolution des connaissances

- ➡ 1^{er} docob : 4 espèces
- ➡ 2^e docob (2022) : 9
- ➡ Maintenant : 17 (23 en 79)
 - ➡ 6 grâce à cette étude
 - ➡ 2 avec des observations ponctuelles de DSNE

Nom vernaculaire	Protection nationale	LR France	LR Poitou-Charentes	Déterminante ZNIEFF	Directive Européenne Habitats Faune Flore
Grand Rhinolophe	PN/Art. 2	LC	VU	DZ	DH/II et IV
Petit Rhinolophe	PN/Art. 2	LC	NT	DZ	DH/II et IV
Murin à oreilles échancrées	PN/Art. 2	LC	LC	DZ	DH/II et IV
Pipistrelle commune	PN/Art. 2	NT	NT	-	DH/IV



Bilan des suivis scientifiques

Appel à projet : Moules d'eau douce

- Prélèvement ADNE effectué sur la commune du Tallud à l'aval d'Empince
- 16 espèces détectées
- Présence de la Mulette épaisse (*Unio crassus*), une espèce protégée



Bilan des suivis scientifiques

Mise à jour DOCOB

- Ajout au DOCOB d'une nouvelle espèce protégée : la mulette épaisse
- Mise à jour de la cartographie des espèces



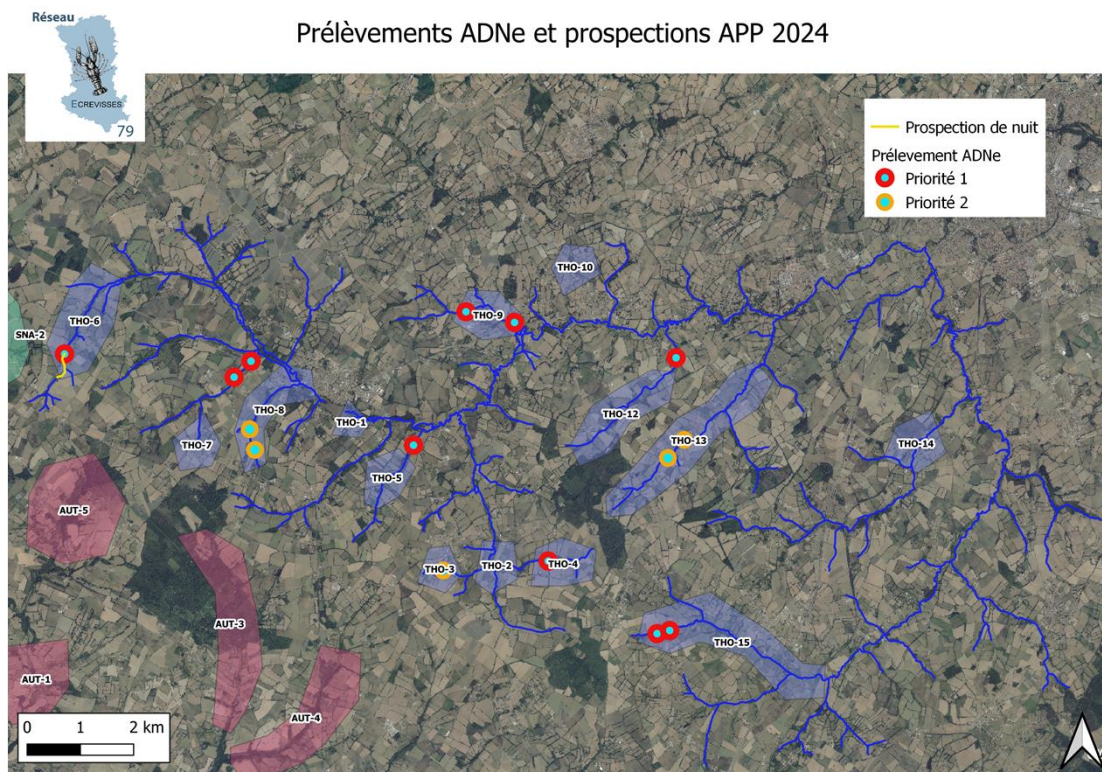
Ordre du jour

- Bilan de l'année 2023-2024
- Bilan des suivis scientifiques
- **Projet pour l'année 2024-2025**
- Questions diverses

Projet pour l'année 2024-2025

Suivi scientifique

- Les efforts continuent pour améliorer la connaissance sur l'écrevisse à pieds blancs
- 15 prélèvements ADNe
- 2 prospections de nuit



Projet pour l'année 2024-2025

Suivi scientifique

- Inventaire sur le campagnol amphibie



Inventaires biologiques DSNE ZSC du Thouet amont

Copil 2024

Amélioration des connaissances de l'Agrion de Mercure sur 4 sites Natura 2000 en Deux-Sèvres

L'espèce

- Milieux : petits cours d'eau et les sources ensoleillées à courant vif et où la végétation est abondante
 - Emblématique des fonds de vallées et sources en zone pâturée
- Menaces :
 - Dénaturation du lit (piétinement, recalibrage...)
 - Fermeture du milieu par boisement
 - Pollution des eaux
 - Assecs / dérèglement climatique

➡ Enjeu majeur de conservation en France

➡ Espèce prioritaire du plan régional d'action Libellules

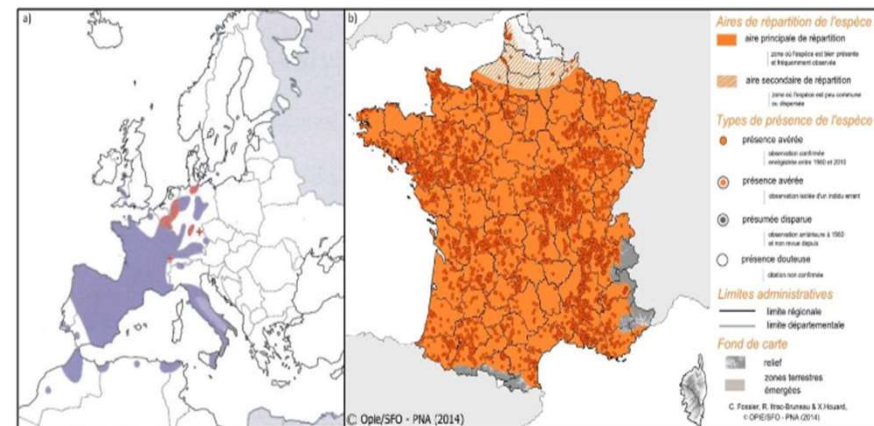


Figure 3 : Répartition géographique de l'Agrion de Mercure : a) Carte de l'aire de distribution totale issue de Dijkstra & Lewington, 2007. En violet : aire principale de répartition (couleur plus claire : zone au sein de l'aire de distribution dépourvue de données mais où la présence de l'espèce est probable). En rouge : zone où l'espèce est peu commune ou dispersée et a généralement disparue, une croix rouge indique une population locale éteinte. b) Aire de répartition en France. (<http://odonates.pnaopie.fr/>)

Le projet

➤ Vallées Nat 2000 : Thouet amont, Magot, Magnerolles et Boutonne

➤ Objectifs

➤ Améliorer les connaissances par un état des lieux + suivi

➤ Avec sur chaque vallée

➤ Préciser l'état de conservation général

➤ Localiser les secteurs prioritaires de chaque vallée à conserver

➤ Et ceux menacés

➤ Pour ensuite voir les possibilités d'action et d'échange localement avec le SMVT

• Méthode / Relevés sur le terrain

– Fiche de relevé de station identique à 2018

– Effectif et comportement reproducteur

– Autres espèces

– Photo du milieu

➤ Salarié DSNE référent : Ludovic Rolland

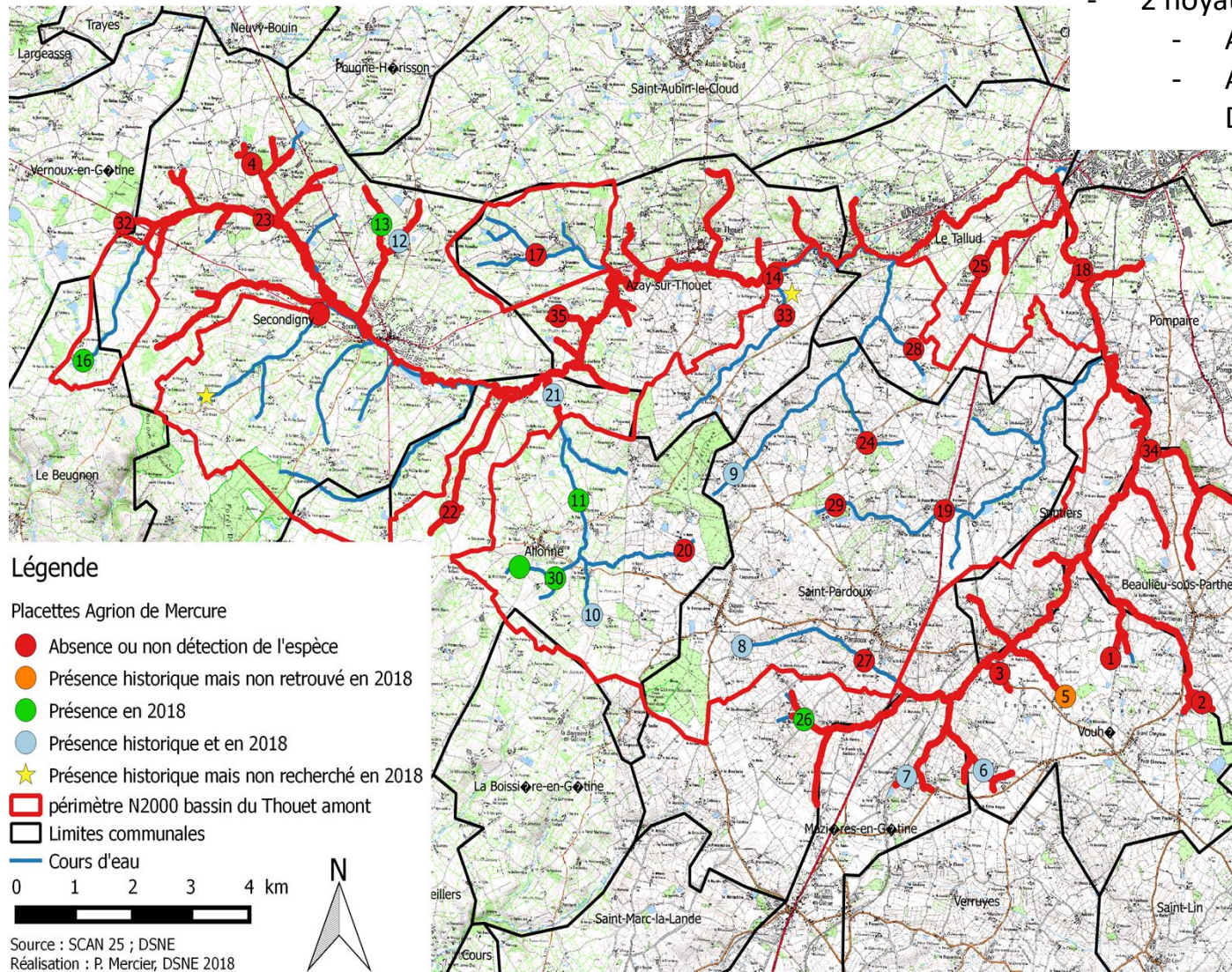
➤ Inventaires : 2 relevés

➤ À partir du 6 juin + du 2 juillet

		Transects						
Habitat				1	2	3	4	5
Cours d'eau	Largeur moyenne (m)		0,6	0,6	1,3	0,7	0,6	
	Profondeur d'eau moyenne (m)		0,2	0,2	0	0,15	0	
	Vitesse de courant		1	1	-	1	-	
	Composition du substrat		2	1	1	2	2	
	Turbidité		0	1	-	1	-	
Végétation	Hydrophytes		1	0	0	1	1	
	Hélophytes		1	1	1	1	1	
	Couverture de la végétation aquatique		20%	0	0	20%	-	
	Ripisylve		0	0	0	0	0	
	Hauteur de la végétation sur la rive (m)	rive droite	0,7	0,8	0,6	1,4	0,7	
		rive gauche	0,7	0,8	0,4	1,1	0,7	
Occupation du	Rive droite		1	1	1	1	1	
	Rive gauche		1	1	1	1	1	
Gestion	Pâturage		2	2	0	2	2	
	Fauche		0	0	2	0	0	
Ombrage			0	0	0	2	1	
Présence de l'Agrion de Mercure			0	0	0	0	0	

État des connaissances en 2018 sur la vallée

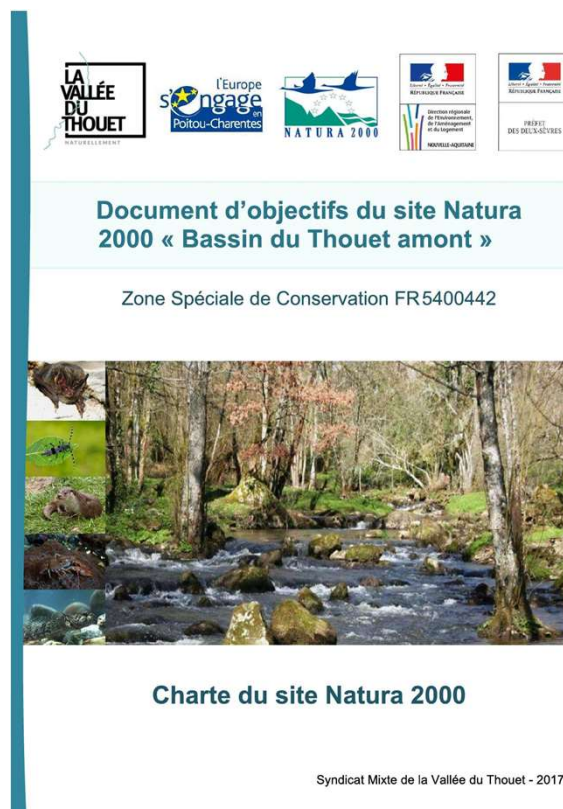
- Présent sur 13 des 35 points de relevés (37%)
- 8 stations historiques suivies, 7 présentes et 1 disparue (assèchement de la zone de source)
- 6 nouvelles stations
- 2 noyaux de population
 - Affluents du Chateau
 - Affluents de la Viette (bois Colin, Davière) dont 1 >300 ind !



Projet pour l'année 2024-2025

Animation

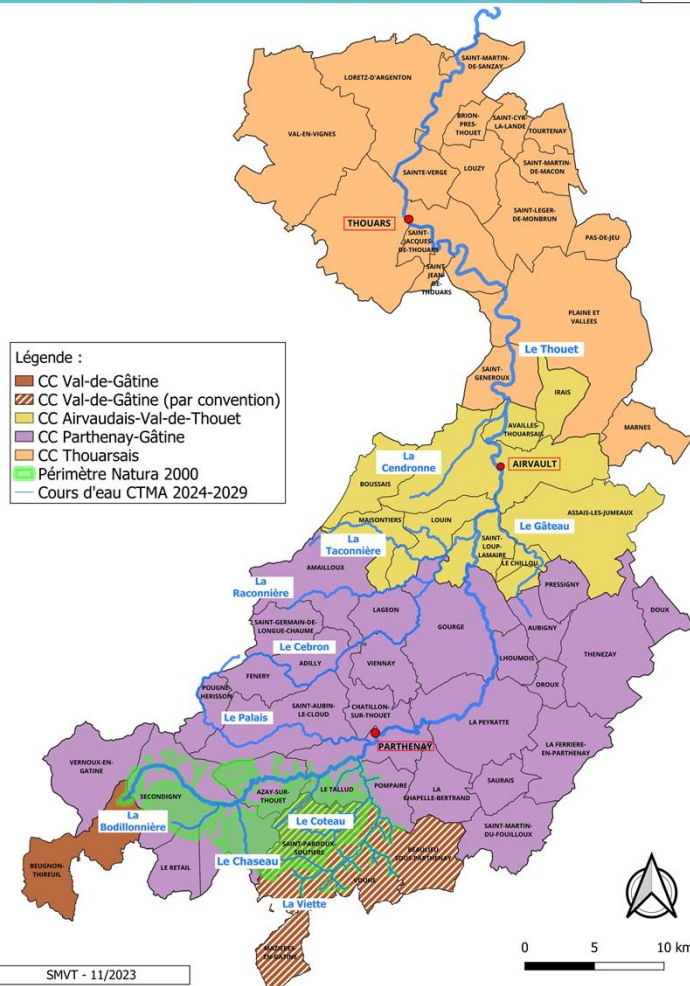
- Poursuite des animations scolaires
- Organiser une rencontre entre les signataires de charte Natura 2000



Le CTMA et Natura 2000

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Cours d'eau inscrits au CTMA 2024 - 2029

LA
VALLÉE
DU
THOUE



Réseau hydrographique de la Viette et du Coteau



- Mutualisation des prises de contact
 - Formation MAEC/diagnostics/Ei
- Complémentaire
 - Etude Viette et Coteau
 - Pêches électriques



Questions diverses



Merci de votre attention

